

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2011-11-10-5

Service consulté

**PARTICIPATION A UNE ETUDE ENERGETIQUE DU PARC LOCATIF SOCIAL
ALSACIEN**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, il est proposé de participer à hauteur de 5 000 euros à une étude énergétique menée dans le parc locatif social par l' Association Régionale des organismes Hlm d'Alsace.

Face aux grands défis du développement durable, les bailleurs sociaux doivent adapter leur stratégie patrimoniale tant dans la réhabilitation que dans la construction neuve : utilisation de nouveaux modes constructifs et de matériaux respectueux de l'environnement, maîtrise de l'étalement urbain, sensibilisation des collaborateurs et des locataires au développement durable.

Le Département du Haut Rhin a inscrit la lutte contre la précarité énergétique, comme un des axes majeurs de sa politique de l'Habitat et soutient à ce titre, les bailleurs sociaux dans leur effort d'investissement pour la réhabilitation thermique de leur parc.

L'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace (AREAL) a lancé une étude visant à établir une typologie en matière d'efficacité énergétique du parc locatif sur l'ensemble du territoire afin d'identifier les programmes nécessitant une intervention prioritaire et permettant d'élaborer des scénarii d'amélioration énergétique chiffrés.

L'objectif de cette étude est à la fois d'aider les organismes HLM à optimiser leurs investissements et de permettre aux collectivités partenaires, dont le Conseil Général du Haut-Rhin, d'être en capacité de planifier leurs aides financières sur la base de besoins précis répertoriés.

Le budget prévisionnel de l'étude s'élève 74 870 € et l'AREAL contribue à hauteur de 14 870 €. L'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations participent à hauteur de 20 000 € chacun et l'AREAL sollicite une subvention des quatre délégataires des aides à la pierre du territoire alsacien, soit le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Régional et Mulhouse Alsace Agglomération une subvention de 5 000 €, soit 20 000 € au total.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'allouer une subvention de 5 000€ à l'AREAL au titre de la participation du Département à l'étude énergétique.
- de prélever les crédits sur le programme H221 - chapitre 204 - fonction 72 - nature 2042.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 NOVEMBRE 2011

**Réhabilitation thermique
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
RTH00002	AREAL Etude énergétique Cofinancement : COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG : 5 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 5 000,00 € MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 5 000,00 €	5 000,00	100%	5 000,00
			Total	5 000,00